



MAIRIE DE SAINT-PLAISIR

18 Grande Rue
03160 SAINT-PLAISIR

Tél. 04 70 67 02 17
Fax 04 70 67 05 23

Mairie.saintplaisir@orange.fr

COMPTE RENDU SÉANCE DU 28.09.2020

L'an deux-mille-vingt, le vingt-huit septembre à 19 heures 30 minutes, dument convoqués, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier THEVENOUX, Maire.

Étaient présents : Mesdames CACHET Claire, PARIS Magali, BADET-BLOIS Manon, FARGEIX Audrey
Messieurs, BERNADON Gilles, CAVA Jacky, POUSSET Alain, TALABARD Anthony, THEVENOUX Didier.

Était représentée : néant

Était absente et excusée : Madame JENIN Liliane,

Monsieur BERNADON Gilles a été désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 05 septembre 2020 est approuvé.

Ordre du jour :

Délibération 61.2020 : Création d'un poste d'adjoint d'animation dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion Parcours Emploi Compétence à compter du 1^{er} octobre 2020 pour assurer la garderie périscolaire, la création de la bibliothèque municipale.

Délibération 62.2020 : Approbation du règlement intérieur et des conditions de location de la salle socioculturelle dans l'objectif de l'ouverture prochaine de la salle socioculturelle. Une nouvelle commission communale est créée pour étude de demande de location hors règlement ou litige.

Délibération 63.2020 : Attribution de la maison au 13A Route d'Ygrande au Hameau de Gennetines à compter du 1^{er} octobre 2020.

Questions diverses :

- Suite à la demande de travaux de réfection dans deux des logements communaux et à la vue des devis, il est convenu que l'adjoint technique effectuera ces interventions.

- Se pose encore les problèmes des containers de tri. Il n'est pas une semaine où l'équipe technique ne doivent intervenir car tout et n'importe quoi est déposé dans les containers de tri et aux abords.
La municipalité se demande si elle doit laisser les containers collectifs en place ou les retirer afin de limiter la tentation de ces dépôts peu respectueux.
- La rencontre avec la communauté de communes approchant, il est convenu de faire l'annonce sur le site et les réseaux sociaux pour inviter les entrepreneurs, commerçants, habitants de la commune à venir poser leurs questions et/ou demandes.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée.